

Réduction des émissions de CO2 des navires : l'Organisation maritime internationale progresse

COMMUNIQUE DE PRESSE

A PARIS, LE 25 AVRIL 2016

Armateurs de France se félicite des progrès de l'Organisation maritime internationale vers une réduction des émissions de CO2 des navires de transport et de services maritimes.

Le 69ème comité de la protection du milieu marin (MEPC) de l'Organisation maritime internationale (OMI), qui s'est réuni du 18 au 22 avril, vient de poser les bases d'une nouvelle réglementation qui obligera l'ensemble des navires de plus de 5000 GT à mesurer leurs émissions de CO2 et à les déclarer à l'OMI.

Armateurs de France a soutenu l'adoption de ce projet, qui permettra d'évaluer plus précisément la part du *shipping* dans les émissions de CO2 mondiales, estimée aujourd'hui à 2,6%, et de suivre son évolution.

Le maritime est en avance par rapport à l'aérien : alors que la Commission européenne a salué l'accord de février 2016 sur les émissions de CO2 des avions comme un accord historique, l'OMI avait adopté des mesures similaires dès 2011.

L'OMI démontre ainsi sa capacité à imposer des accords s'appliquant à l'ensemble de la communauté maritime mondiale. L'industrie du transport et des services maritimes étant totalement mondialisée, les seules réglementations efficaces sont internationales.

Ce nouveau dispositif n'est que la première marche vers une réelle réduction des émissions globales de CO2. Le MEPC a également confirmé la nécessité d'une convention portant sur la réduction des émissions de CO2 du transport maritime en ligne avec l'Accord de Paris. Cette convention, qui s'appuiera sur l'analyse des données des émissions du *shipping*, et son calendrier de mise en œuvre devront être définis lors du prochain MEPC, qui se tiendra à l'automne 2016.

En permettant le suivi des émissions de CO2 par les navires, l'OMI se donne le moyen de définir un objectif de réduction des émissions de CO2 par les navires et, surtout, d'en contrôler le respect.

Pour Gildas MAIRE, Président d'Armateurs de France : « Les armateurs français sont conscients de la nécessité pour le *shipping* de contribuer à une mise en œuvre effective des objectifs définis lors de la COP21. Cette décision importante est la première étape d'un combat que nous menons au niveau international pour la qualité et l'excellence environnementales ».

« Nous avons d'ores et déjà commencé à préparer la suite. Les prochaines étapes consisteront à adopter des objectifs clairs de réduction des émissions de CO2 et à identifier les moyens techniques et réglementaires permettant d'y parvenir », a-t-il ajouté.

Contact presse :
Pasquine ALBERTINI
p-albertini@armateursdefrance.org
01.53.89.52.42/06.24.35.45.43